

ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

RAPPORT D'ACTIVITES SUR LA FACILITATION DOUANIERE

Introduction

La Direction du Commerce, conformément au mandat émanant de la XXVII Réunion du Comité Spécial, a organisé la I Réunion du Groupe de Travail sur la Facilitation Douanière, le 23 janvier 2013. Les discussions ont abordé les thèmes relatifs à la simplification, à l'harmonisation et à l'échange d'informations douanières entre les Etats Membres. L'une des recommandations-clé a été la souscription d'un Protocole d'Accord régulant l'échange d'informations et les interactions entre les Etats Membres.

Le Groupe de Travail s'est entendu pour :

Que la Direction du Commerce consulte la Conseillère Juridique de l'AEC au sujet de l'instrument juridique à employer afin de faciliter l'échange d'informations entre les Services de douanes et les Membres.

Suivi des activités

Après la tenue de la I Réunion du Groupe de Travail sur la facilitation des démarches douanières, la Direction Générale du Commerce a transmis la demande d'informations relatives à l'administration des douanes et aux procédures liées. Elle a également renvoyé le « Questionnaire-pays » à ceux des Etats Membres qui ne l'avaient pas encore complété, ainsi qu'aux autres

pays désireux d'actualiser et de modifier les informations soumises précédemment.

A ce jour, nous avons reçu trois (3) nouvelles réponses d'Etats Membres.

La Direction Générale du Commerce a également réalisé les consultations auprès de la Conseillère Juridique de l'AEC afin de consolider l'instrument adéquat qui pourrait être utilisé pour faciliter et régir l'échange d'informations relatives aux douanes entre les Etats Membres. Conformément aux recommandations de la Conseillère Juridique de l'AEC, il a été proposé que cette Direction rédige un Accord Ministériel dont le premier jet du projet de sera soumis à l'examen des Etats Membres, à l'occasion de la présente Réunion.

Dans le but d'évaluer et de faire face aux défis liés à la facilitation douanière dans la région, la Direction Générale du Commerce a préparé le brouillon du projet « **Analyse de la Facilitation Douanière dans la Grande Caraïbe** » afin que les Etats Membres le consultent et l'approuvent. Il s'agit d'un document destiné à contribuer aux solutions à apporter au défi auquel sont confrontés les Etats en matière de facilitation de leurs services de douanes.

Problèmes Identifiés

Les Etats Membres ont noté que la nécessité de disposer de procédures automatisées accélérées était cruciale pour accroître l'efficacité et atténuer ou éviter les retards dans le système. Cependant, en plus de l'amélioration des capacités infrastructurelles et technologiques, les règles et les réglementations qui l'accompagnent ne doivent pas constituer un obstacle inutile au commerce. Pour les pays en développement de la Grande Caraïbe, c'est un sujet de grande préoccupation car elle influe négativement sur leur

capacité à établir une présence sur le marché et d'exploiter correctement les opportunités intra-régionales. Certains domaines mis en évidence par le II Groupe de Travail sur la Facilitation Douanière traitent des points suivants¹ :

1. **Nombre important de taxes différentes et de frais supplémentaires** : Il s'agit de frais de service, de frais supplémentaires et de taxes internes qui augmentent le prix du marché des produits de base et s'avérer problématique. Une solution éventuelle à ce problème serait la suppression ou la réduction des charges astreignantes afin de simplifier le processus et améliorer la compétitivité des produits sur le marché intérieur.
2. **Différences entre les réglementations fiscales et leur manque de transparence** : Une façon de résoudre ce problème sera la création d'un portail d'information qui fournira une plate-forme régionale pour le téléchargement des informations douanières de manière claire et concise.
3. **Importer des Systèmes de Licence (incluant l'allocation de contingents tarifaires)**: L'accent devrait être mis sur la réalisation des dispositions le plus clairement possible pour que les conditions soient satisfaites. Le Délais requis pour accorder des licences d'importation doit être examiné afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de retard injustifié pour constituer une barrière non tarifaire.
4. **Obstacles techniques au commerce**: Cela se produit dans les cas où les règlements, les normes et procédures d'évaluation de la conformité peuvent efficacement servir d'instruments de protection aux

¹ Tiré de l'OCDE, au-delà des tarifs: Le rôle des obstacles non tarifaires dans le commerce mondial, 2005

frontières par exemple des mesures sanitaires et phytosanitaires. Une façon de remédier à ce problème passe par l'harmonisation des normes ou la reconnaissance mutuelle entre les membres. Des publications en ligne de ces exigences pourrait également s'avérer bénéfique pour les exportateurs afin qu'ils savent à l'avance le critère de l'importation.

5. **Lenteurs Bureaucratiques en dédouanement des marchandises dans le marché d'importation**²: Ces retards excessifs réduisent la compétitivité des marchandises importées par l'augmentation du temps nécessaire pour entrer sur le marché. Cela peut avoir comme conséquence d'entraîner des frais supplémentaires engendrés par la retenue des produits sur le port. Ceci est particulièrement préjudiciable pour les produits frais agricoles qui doivent être acceptés le plus rapidement possible. Une façon de résoudre ce problème serait de supprimer les goulets d'étranglement existants de sorte qu'il n'entrave pas la compétitivité des produits importés.

Parmi ces mesures, le manque de transparence, les obstacles techniques au commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires étaient considérés comme les principales questions concernant les obstacles non tarifaires dans la région Amérique latine et Caraïbe. Selon les grands exportateurs de produits agricoles, ces problèmes récurrents mettent en exergue les obstacles au commerce.

La Direction du Commerce poursuit son engagement pour l'accroissement du commerce et l'amélioration des instruments qui contribuent à la facilitation douanière au sein de la région, et se prévaut de l'engagement et du soutien de tous les Etats Membres pour parvenir à l'accomplissement de ses objectifs.

² <http://www.psoj.org/?q=news/improving-caricom-market-access-jamaican-goods-and-services>